

## Passeports, cartes d'identité : de retour à Saint-Chéron !

Pages 9 à 11



Arrêt sur Images	P. 4 à 7
Ça bouge !	P. 8
Zoom sur...	P. 9 à 11
Cadre de Ville	P. 12 & 13
Vie scolaire	P. 14 à 18
Vie associative	P. 19
Vivre ensemble	P. 20 à 30
Tribune	P. 31

## Permanence

Il n'y aura pas de permanence du **CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et Familles)** au mois de juillet.

► Reprise le lundi 27 août

Pour rappel, une permanence est organisée le 4<sup>e</sup> lundi de chaque mois, de 9h30 à 12h30 à la Maison des Associations, située Place Cicéri.

Renseignements : 01 60 79 42 26  
contact@cidff91.org



## Rentrée scolaire

Lundi 3 septembre

Horaires affichés au niveau des écoles



Mairie de Saint-Cheron 91



SaintCheron91

## St Chéron en BREF

Directeur de la publication :

Jean-Marie Gelé

Dépôt légal : à parution

Réalisation - Impression :

Imprimerie WILLAUME-EGRET

© 01 69 46 10 14

# Agenda

## JUILLET

### JEUDI 5 JUILLET

#### RENCONTRE CONVIVIALE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Pour les malades et leurs proches

Club des Tourelles de 14h à 16h30 - Infos : 01 64 58 64 13 ou 01 64 90 12 90



## Fête nationale

### Vendredi 13 juillet

#### Retraite aux Flambeaux

Avec l'Harmonie et les Sapeurs-Pompiers de Saint-Chéron

21h30 : distribution des lampions à la mairie

22h00 : départ de la retraite aux flambeaux vers la Prairie de Saint-Evroult

#### Feu d'artifice

22h45 à la prairie de Saint-Evroult

#### Soirée dansante

23h00 sur le parking de la salle du Pont de Bois  
Buvette sur place

### SAMEDI 14 JUILLET

#### REPAS POUR LES PERSONNES SEULES

Organisé par l'association Rencontres Familiales

Club des Tourelles à 12h30 - Renseignements : MM. Ancellin ☎ 01 64 56 31 54 ou 06 32 13 22 15

## AOÛT

### JEUDI 2 AOÛT

#### RENCONTRE CONVIVIALE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Pour les malades et leurs proches

Club des Tourelles de 14h à 16h30

Infos : ☎ 01 64 58 64 13 ou 01 64 90 12 90

### MERCREDI 15 AOÛT

#### REPAS POUR LES PERSONNES SEULES

Organisé par l'association Rencontres Familiales

Club des Tourelles à 12h30

Renseignements : MM. Ancellin

☎ 01 64 56 31 54 ou 06 32 13 22 15

## SEPTEMBRE

### DU 1<sup>ER</sup> AU 30 SEPTEMBRE

#### SALON DE LA PHOTO

Ecomusée de Saint-Chéron



### SAMEDI 8 SEPTEMBRE

#### FORUM DES ASSOCIATIONS

Salle du Pont de Bois de 10h à 17h

#### Bibliothèque :

La bibliothèque municipale reste ouverte tout l'été mais ferme les samedis après-midi entre le 21 juillet et le 25 août.

> Fermeture le samedi 14 juillet et le mercredi 15 août

#### Ecomusée :

L'écomusée est fermé pendant les grandes vacances.

> Prochaine exposition : Salon de la Photo du 1<sup>er</sup> au 30 septembre

#### Maison des Jeunes :

Du samedi 28 juillet au lundi 20 août à 13h30

#### Boucherie de l'Eglise :

Du samedi 14 juillet à midi jusqu'au lundi 13 août inclus

**Pharmacie :** La pharmacie reste ouverte tout l'été

#### Boulangeries :

• **La Boîte à Choux :** Du mercredi 4 au dimanche 29 juillet inclus

• **Aux Cinq Sucres :** Du mercredi 1<sup>er</sup> au mardi 28 août inclus





Jean-Marie Gelé  
Maire de Saint-Chéron

# Edito

*Saint-Chéronnaises, Saint-Chéronnais,*

*L'année scolaire qui s'achève a été une nouvelle fois riche en actions et projets éducatifs pour les enfants de notre commune. Je tiens donc à remercier les enseignants ainsi que l'ensemble du personnel des écoles pour la qualité de leur enseignement et leur investissement auprès de nos plus jeunes concitoyens.*

*En septembre prochain, l'ouverture différée d'une classe est prévue à l'école maternelle du Centre, ce qui signifie qu'un comptage sera effectué la semaine de la rentrée. Il est donc très important que tous les enfants soient présents le lundi 3 septembre pour valider l'ouverture de cette classe supplémentaire. Côté Pont de Bois, la fermeture de la 6<sup>e</sup> classe de l'école élémentaire est finalement levée en raison des nouvelles inscriptions enregistrées ces derniers mois.*

*Maintenant place au repos et à des vacances bien méritées ! Je vous souhaite de profiter au maximum de ces moments précieux avec vos proches ou entre amis. Si vous restez à Saint-Chéron, vous trouverez dans les pages intérieures de ce numéro quelques suggestions d'activités pour vous divertir dans notre région.*

*La saison estivale évoque d'abord loisirs et détente mais les grandes vacances sont une période opportune pour les travaux dans les communes... Et l'été s'annonce bien rempli à Saint-Chéron avec la réhabilitation du parc de la mairie et ses abords, travaux qui vont nous permettre de poursuivre la rénovation et la mise en valeur de notre centre-ville, dans la continuité du réaménagement de la place Edmond Vian réalisé l'année dernière.*

*Les écoles ne seront pas en reste avec la sécurisation de chaque établissement suite à la mise en place du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) Attentat - Intrusion. Compte-tenu de l'impossibilité d'obtenir des subventions par la Préfecture, j'ai demandé un financement dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Nous avons ainsi reçu une dotation de 25 000 € pour financer ces travaux d'un montant total de 75 000 €. L'objectif est d'équiper chaque école d'un contrôle d'accès (portier vidéo) et d'une alarme d'alerte pour la prochaine rentrée scolaire.*

*Pour terminer, je vous donne rendez-vous le vendredi 13 juillet pour les festivités de la fête nationale et j'espère vous retrouver nombreux à l'occasion de cette soirée.*

*Je vous souhaite une nouvelle fois de très bonnes vacances ensoleillées après cette année de travail.*

*Bien à vous*

## Rencontrez votre maire

*M. Jean-Marie Gelé vous reçoit tous les jours  
sur rendez-vous : ☎ 01 69 14 13 16*



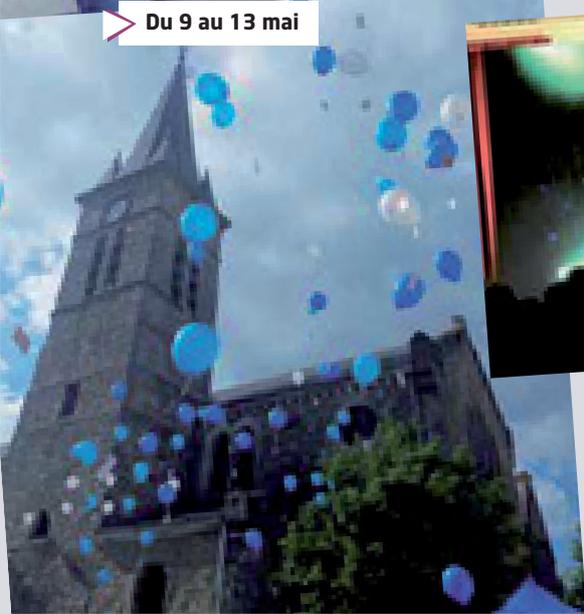
## Commémoration du 8 mai



## Fête des 3 Vallées



Du 9 au 13 mai



## Fête de la Pêche

➤ **Dimanche 3 juin**



➤ **85** pêcheurs ont participé au concours organisé par l'Epinuche du Val d'Orge, en partenariat avec la mairie, dans le cadre de la journée nationale de la pêche. Cette fête permet à tous de pêcher sans permis, en famille ou entre amis.

## Jardins privés ouverts

➤ **Dimanche 3 juin**

➤ Pour le plus grand plaisir des amoureux des plantes et de la nature, cinq Saint-Chéronnaises ont ouvert les portes de leurs jardins dans le cadre de l'opération départementale Secrets de Jardins en Essonne.



➤ **Le petit grillon** - Mme Véronique Rota



➤ **Le paradis** - Mme Sylviane Egret

## Réunion d'information et de prévention

➤ **Vendredi 22 juin**

➤ La brigade de gendarmerie de Saint-Chéron a organisé une réunion d'information à l'attention des seniors afin de les prévenir des actes de malveillance dont elles peuvent être victimes au quotidien : cambriolages, vols par ruse, escroqueries...





## Commémoration de l'Appel du 18 juin 1940



➤ Pour cette cérémonie, Jean-Marie Gelé a mis à l'honneur des élèves de la classe de 6<sup>e</sup> C du collège de Saint-Chéron pour un projet citoyen organisé en mai dernier (voir page 18). Ainsi, Jade Castaner et Ethan Ferreira ont lu l'Appel du 18 juin 1940 tandis que Béatriz Silva Dos Santos et Lyane Alhajji ont accompagné M. le Maire pour le dépôt de gerbes.

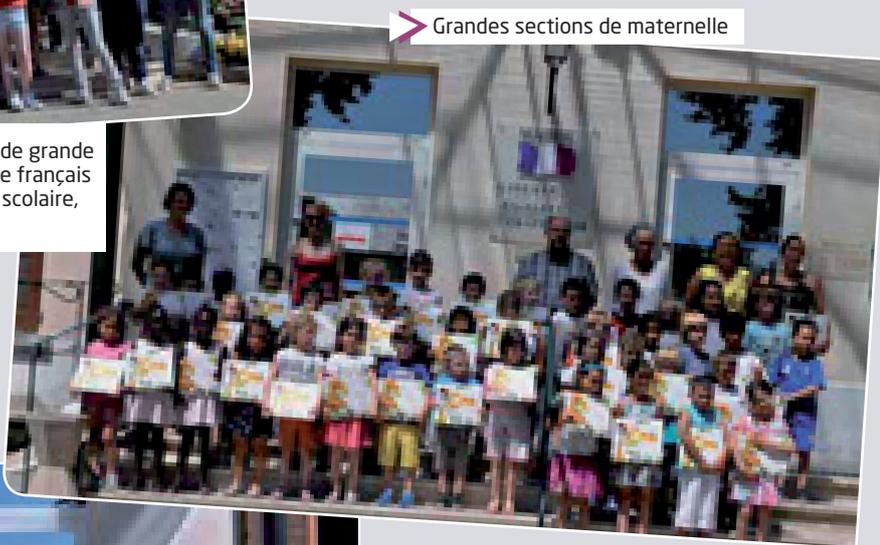
## Remise des diplômes scolaires



➤ CM2

➤ **Mardi 26 juin**, La municipalité a offert un livre aux élèves de grande section de maternelle et deux dictionnaires aux CM2 (un de français et un d'anglais) afin de les récompenser pour leur réussite scolaire, symbolisée par leur passage en classe supérieure.

➤ Grandes sections de maternelle



## Remise de dictionnaires aux élèves de CP



➤ **Mardi 26 juin**, Afin de favoriser l'alphabétisation des enfants, les bénévoles du Rotary Club de Dourdan ont remis un dictionnaire Hachette Junior aux CP du Centre et du Pont de Bois.

## Rencontres musicales • Du 1<sup>er</sup> au 23 juin



➤ Chorale de Saint-Chéron

➤ Conservatoire



➤ Woodtown Orchestra



➤ Harmonies



➤ Compas Family



➤ Atelier Jazz



➤ Spectacle enfants Chplic Chploc



➤ Ron et ses cuivrettes



➤ Fête de la musique



➤ Santana Garden





## Les vacances d'été à la Maison des Jeunes

Ouverte tout le mois de juillet et les deux dernières semaines d'août, la Maison des Jeunes accueille les Saint-Chéronnais âgés de 12 à 17 ans. Pour tous ceux qui ne partiraient pas en vacances, les animateurs ont concocté un programme d'activités riche et varié.

### Au programme :

#### ► Deux mini-séjours

##### • Berck-sur-Mer du 11 au 13 juillet

7 jeunes sont invités à prendre un grand bol d'air sur la Côte d'Opale pour profiter de la mer et de la plage ! Les ados pourront également s'initier au cerf-volant et au char à voile lors de ce séjour, où ils seront hébergés en pension complète au centre « Le Cottage des Dunes ».

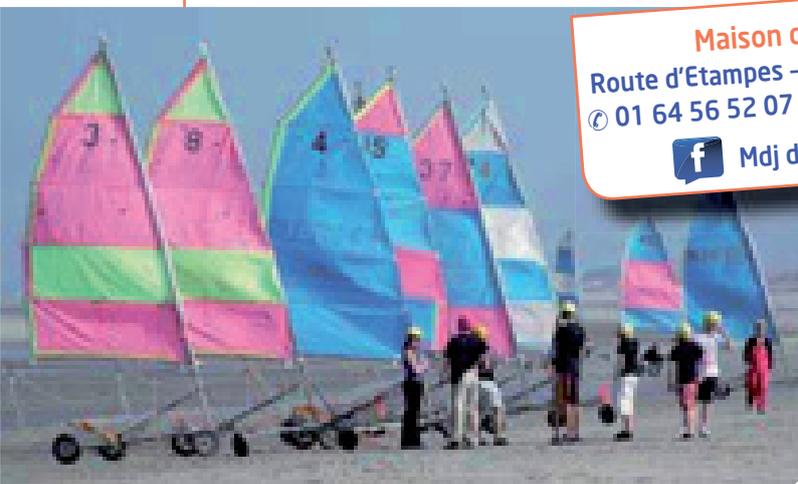
##### • Camping à Breuillet les 26 et 27 juillet

Pour terminer le mois de juillet dans la bonne humeur, les animateurs proposent de retrouver les jeunes voisins de l'Oxyjeune de Breuillet pour deux jours de camping avec de grands jeux au programme.

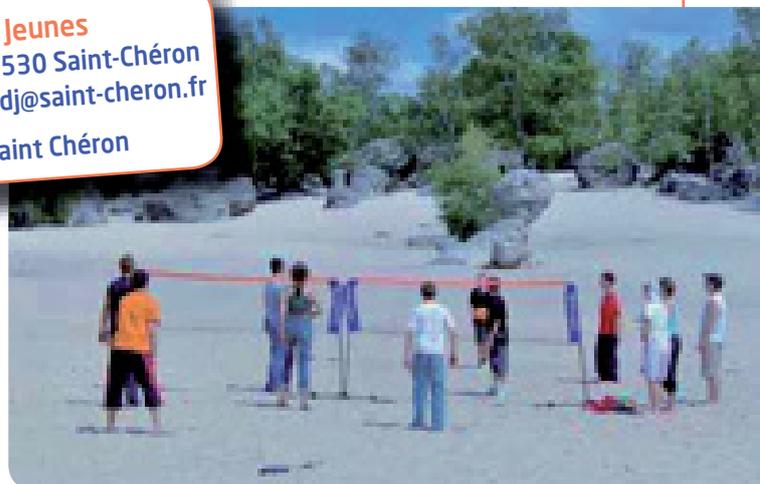
#### ► Des activités pour tous les goûts :

- Baignade dans les bases de loisirs de la région (Etampes et Bois-le-Roi) et au complexe aquatique de Chartres « L'Odyssée »
- Sorties escalade en pleine nature (Chamarande, forêt de Fontainebleau...) et au Block'Out d'Evry
- Cinéma, bowling, lasergame...
- Sport : sorties VTT, sports collectifs...
- Soirées à thème

N'attendez pas pour vous inscrire, Tof et David vous attendent nombreux pour de bons moments de détente et de convivialité !



Maison des Jeunes  
Route d'Etampes - 91530 Saint-Chéron  
☎ 01 64 56 52 07 - mdj@saint-cheron.fr  
f Mj de Saint Chéron



en **BREF**



À noter dans vos agendas !

#### ► CONFÉRENCE SUR LES CHAMPIGNONS

Par René Chalange, Vice-Président de la société mycologique de France  
**VENDREDI 14 SEPTEMBRE À 20H30**  
Salle polyvalente de la mairie



#### ► JOURNÉES DU PATRIMOINE

À l'occasion des journées européennes du patrimoine, l'association « Les amis de l'orgue de Saint-Chéron » vous propose une présentation de l'orgue de notre église, qui sera suivie de la projection d'un film et d'un concert orgue trompette. Tous les détails dans le prochain numéro !  
**SAMEDI 15 SEPTEMBRE À PARTIR DE 17H30**



## Passeports, cartes d'identité : de retour à Saint-Chéron !

Depuis le lundi 18 juin, il est à nouveau possible de prendre rendez-vous en mairie de Saint-Chéron pour faire les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports avec la prise des empreintes digitales nécessaire pour ces documents officiels biométriques. Un retour qui va faciliter la vie des Saint-Chéronnais !

Lors de la mise en place des pièces d'identité biométriques, la ville de Saint-Chéron, malgré son insistance, n'avait pas été équipée du matériel nécessaire par les services de la Préfecture. Notre mairie n'était donc plus en mesure de recueillir les demandes de cartes nationales d'identité depuis plus d'un an. Les interventions répétées de notre ancien maire, Jocelyne Guidez, aujourd'hui Sénatrice de l'Essonne et conseillère municipale de Saint-Chéron, ont finalement obtenu gain de cause auprès de la Préfecture. Une victoire qui devrait également permettre de voir diminuer les délais d'octroi de rendez-vous dans les mairies équipées du Sud Essonne...



### ► Pré-demande

Pour toute demande de carte d'identité ou de passeport, merci de pré-remplir tout d'abord votre demande sur Internet, à l'adresse : <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>

**Bon à savoir :** La pré-demande en ligne facilite grandement le travail des services administratifs et vous permet de gagner du temps une fois sur place en mairie.

### ► Rendez-vous en ligne

Pour obtenir un rendez-vous pour une première demande ou un renouvellement de votre Carte Nationale d'Identité ou de votre passeport, **prenez rendez-vous sur le site internet de la ville [www.saintcheron.com](http://www.saintcheron.com)** (rubrique LA MAIRIE / Titres sécurisés).



À la réception de vos pièces d'identité en mairie, un sms vous est envoyé automatiquement pour venir les retirer. Afin de vous recevoir dans les meilleures conditions, des plages horaires ont été fixées pour vous remettre vos titres d'identité :

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 11h30 à 12h et 16h à 16h30
- Mardi : 16h à 16h30
- Samedi : 11h à 11h30



**EN CAS DE DOSSIER INCOMPLET OU DE RETARD DE PLUS DE 10 MINUTES, IL SERA NÉCESSAIRE DE PRENDRE UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS.**



ZOOM SUR...

## Carte Nationale d'Identité biométrique

**Durée de validité : 15 ans**

**ATTENTION :** le demandeur, même mineur, doit impérativement être présent lors de la demande de carte d'identité.

### Pièces à fournir

#### • Le formulaire de demande

Un **formulaire de pré-demande** en ligne est disponible sur le site <https://ants.gouv.fr/>.

Cette pré-demande en ligne remplace le dossier papier qui continue cependant d'être accepté. Il sera complété avec l'agent le jour du dépôt de la demande. Vous devrez connaître les noms, prénoms, date et lieu de naissance de vos parents.

#### • 2 photographies d'identité :

- De moins de 6 mois et de bonne qualité,
- De face, tête nue, visage dégagé (cou, oreilles, front), sans lunettes ni bijoux. Sur fond clair, neutre et uni, de format 3,5 x 4,5 cm.

#### • Justificatif d'identité :

- La précédente carte d'identité plastifiée ou un passeport électronique ou biométrique en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.
- À défaut : un acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale)

#### • Justificatif de domicile :

- Il devra être impérativement daté de moins d'1 an.
- Avis d'imposition, quittance de loyer, facture de téléphone, d'eau, de gaz, d'électricité. Les justificatifs imprimés depuis internet sont acceptés.

#### • Pour les personnes hébergées :

- Une pièce d'identité de l'hébergeant (original ou photocopie).
- Un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins d'1 an.
- Une attestation sur l'honneur de l'hébergeant datée et signée certifiant vous héberger à son domicile depuis plus de 3 mois.

▶ Si les pièces du dossier ne suffisent pas à établir la nationalité du demandeur, il peut être demandé un document complémentaire tel qu'un acte de naissance, une déclaration de nationalité française, un décret de naturalisation ou de réintégration, ou en dernier lieu un certificat de nationalité française du demandeur ou de ses parents.

*La Préfecture se réserve le droit de demander des pièces justificatives complémentaires.*



## À SAVOIR

### ▶ POUR UNE PERSONNE MINEURE

- **La présence du mineur lors du dépôt du dossier de demande est obligatoire.** La demande de carte nationale d'identité faite au nom d'un mineur doit être présentée par une personne exerçant l'autorité parentale munie d'une pièce d'identité. **Seule la personne ayant déposé la demande pourra retirer la carte d'identité.**
- En cas de **séparation des parents**, le jugement de divorce doit être fourni et en cas de garde alternée un justificatif et une pièce d'identité de l'autre parent.
- **Si le parent qui accompagne l'enfant a reconnu ce dernier après sa première année de naissance**, il doit fournir la déclaration conjointe établie par le greffier en chef du tribunal de grande instance (preuve de l'autorité parentale).
- **Pour un mineur émancipé**, doit être présenté l'original de l'ordonnance d'émancipation.
- **En cas de demande de nom d'usage au profit d'un mineur**, il faut fournir l'autorisation manuscrite du parent non présent au moment du dépôt de la demande accompagnée d'une pièce d'identité.

### ▶ POUR UNE PERSONNE MAJEURE

- **Pour une première demande de carte nationale d'identité**, il faut fournir une pièce d'identité officielle avec photo (passeport étranger, permis de conduire, carte professionnelle).
- **Si une personne divorcée souhaite conserver son nom d'épouse en nom d'usage**, le jugement de divorce ou une autorisation écrite et une pièce d'identité de l'ex-conjoint doivent également être fournis.
- **Si une personne veuve souhaite conserver le nom de son époux**, elle doit fournir le livret de famille mis à jour ou un acte de décès.
- **Pour une personne sous tutelle**, le tuteur, accompagné du majeur protégé, doit déposer la demande muni de sa pièce d'identité et de la décision de justice lui attribuant la tutelle.

### EN CAS DE PERTE OU DE VOL

- 25 € en timbre fiscal à acheter au préalable dans un bureau de tabac ou au trésor public. Vous pouvez également acheter des timbres dématérialisés sur le site internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>.
- Déclaration de perte (à remplir à la mairie au moment de la demande du renouvellement ou à la gendarmerie) ou de vol (à la gendarmerie uniquement).

**DÉLAIS DE D**

Ils sont variables en fonction de la période de l'année, l  
Nous vous recommandons de n'engager aucun frais avant d'av

## Passeport biométrique

**Durée de validité : 10 ans pour les personnes majeures et mineurs émancipés  
5 ans pour les personnes mineures**

**ATTENTION :** le demandeur, même mineur, doit impérativement être présent lors de la demande de passeport.

### Pièces à fournir

#### • Le formulaire de demande

Un **formulaire de pré-demande** en ligne est disponible sur le site <https://ants.gouv.fr/>.

Cette pré-demande en ligne remplace le dossier papier qui continue cependant d'être accepté. Il sera complété avec l'agent le jour du dépôt de la demande. Vous devrez connaître les noms, prénoms, date et lieu de naissance de vos parents.

#### • 2 photographies d'identité:

- De moins de 6 mois et de bonne qualité,
- De face, tête nue, visage dégagé (cou, oreilles, front), sans lunettes ni bijoux. Sur fond clair, neutre et uni, de format 3,5 x 4,5 cm.

#### • Un timbre fiscal à acheter dans un bureau de tabac, à la trésorerie ou sur le site internet <https://timbres.impots.gouv.fr> :

- Pour un majeur : 86 €
- Pour un mineur de 15 à 18 ans : 42 €
- Pour un mineur de 0 à 14 ans : 17 €

#### • Justificatif d'état-civil :

- Une carte d'identité plastifiée ou un passeport électronique ou biométrique en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.

- À défaut : un acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation).

#### • Justificatif de domicile :

- Il devra être impérativement daté de moins d'1 an.
- Avis d'imposition, quittance de loyer, facture de téléphone, d'eau, de gaz, d'électricité. Les justificatifs imprimés depuis internet sont acceptés.

#### • Pour les personnes hébergées :

- Une pièce d'identité de l'hébergeant (original ou photocopie).
- Un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins d'1 an.
- Une attestation sur l'honneur de l'hébergeant datée et signée certifiant vous héberger à son domicile.

► Si les pièces du dossier ne suffisent pas à établir la nationalité du demandeur, il peut être demandé un document complémentaire tel qu'un acte de naissance, une déclaration de nationalité française, un décret de naturalisation ou de réintégration, ou en dernier lieu un certificat de nationalité française du demandeur ou de ses parents.

*La Préfecture se réserve le droit de demander des pièces justificatives complémentaires.*

i

## À SAVOIR

### ► POUR UNE PERSONNE MINEURE

- **La demande de passeport faite au nom d'un mineur doit être présentée par une personne exerçant l'autorité parentale, munie d'une pièce d'identité. La présence du mineur** lors du dépôt du dossier de demande de passeport est obligatoire.
- En cas de **séparation des parents**, le jugement de divorce doit être fourni et en cas de garde alternée un justificatif et une pièce d'identité de l'autre parent.
- **Si le parent qui accompagne l'enfant a reconnu ce dernier après sa première année de naissance**, il doit fournir la déclaration conjointe établie par le greffier en chef du tribunal de grande instance (preuve de l'autorité parentale).
- **Pour un mineur émancipé**, doit être présenté l'original de l'ordonnance d'émancipation.
- **En cas de demande de nom d'usage au profit d'un mineur**, il faut fournir l'autorisation manuscrite du parent non présent au moment du dépôt de la demande accompagnée d'une pièce d'identité.

### ► POUR UNE PERSONNE MAJEURE

- **Si une personne divorcée souhaite conserver son nom d'épouse en nom d'usage**, le jugement de divorce ou une autorisation écrite et une pièce d'identité de l'ex-conjoint doivent également être fournis.
- **Si une personne veuve souhaite conserver le nom de son époux**, elle doit fournir le livret de famille mis à jour ou un acte de décès.
- **Pour une personne sous tutelle**, le tuteur, accompagné du majeur protégé, doit déposer la demande muni de sa pièce d'identité et de la décision de justice lui attribuant la tutelle.

**Retrait du passeport : le mineur de plus de 12 ans ou plus doit être présent lors du retrait du passeport, accompagné obligatoirement du parent qui a effectué la demande muni d'une pièce d'identité. À partir de 13 ans, le passeport peut être signé par son titulaire.**

### POUR UNE PREMIÈRE DEMANDE DE PASSEPORT

Fournir une pièce d'identité officielle avec photo (carte nationale d'identité, permis de conduire, carte professionnelle).

### POUR UN RENOUVELLEMENT

Fournir l'ancien passeport ou à défaut une déclaration de perte (à remplir à la mairie au moment de la demande du renouvellement ou à la gendarmerie) ou de vol (à la gendarmerie uniquement).

## DÉLIVRANCE

La Mairie ne peut donc communiquer aucun délai précis.  
voir réceptionné votre carte nationale d'identité ou passeport.



## Un chantier solidaire et bénévole à la maison des jeunes

Souhaitant rénover la salle principale de leur structure, les animateurs Christophe et David ont demandé en début d'année à l'association de prévention spécialisée *Le Phare* s'il était possible d'organiser un chantier bénévole de peinture.

Les éducateurs de l'association ont alors proposé l'intervention de trois mamans célibataires, qui élèvent seules leurs enfants et que *Le Phare* accompagne dans différentes démarches administratives. Cette idée a été accueillie avec enthousiasme par les animateurs et validée rapidement par la **mairie**, qui a **fourni le matériel et la peinture** pour ce chantier.

Encadrées par les éducateurs, **Claudie, Lapapron et Lucie ont ainsi repeint en blanc la salle principale de la maison des jeunes du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin pour le plus grand plaisir des animateurs**, qui peuvent maintenant repenser la décoration générale de cette pièce de vie.



Pour les remercier, ces trois mamans et leurs enfants ont été invités à passer un week-end à Center Parcs en compagnie des éducateurs du Phare, ce qui leur a permis de prendre un peu de temps rien que pour elles...

## Travaux

La période estivale est souvent propice à la réalisation de travaux et cette année ne déroge pas à la règle avec plusieurs chantiers d'envergure. Ces travaux vont quelque peu perturber le quotidien des Saint-Chéronnais mais ils permettront une rentrée plus agréable.



► **Rénovation des espaces extérieurs du Parc des Tourelles (mairie)**

- Espaces et cheminements piétons
- Réaménagement du parc de stationnement et de la zone de circulation côté Poste

Le ravalement de la façade Sud et du pignon Ouest de la salle d'Orgery ainsi que la reprise du mur d'enceinte côté rue Bouillon Lagrange (intérieur et extérieur) seront réalisés à la rentrée.

- **Réhabilitation du lavoir du hameau de La Tuilerie** : reprise du pourtour du bassin, pavage et emmarchement, reprise des murets et nettoyage de la toiture.



- **Sécurisation des abords des écoles** : installation de contrôles d'accès (portier vidéo) et d'alarmes d'alerte

## Zéro phyto = + d'herbes folles !

Un bon coup de pesticide, et hop, adieu les mauvaises herbes !!! Mais ça, c'était avant... Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les collectivités locales ont l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien de la voirie, des espaces verts et de promenade. Une évolution qui implique un changement de mentalité : il faut accepter que la nature retrouve une place en milieu urbain et donc de voir de l'herbe pousser en ville !

Si cette évolution était nécessaire pour notre santé et notre environnement, elle oblige les communes et leurs services techniques à s'organiser, notamment pour le traitement des mauvaises herbes.

À Saint-Chéron, cela fait 10 ans que les services techniques sont engagés dans cette démarche environnementale : depuis 2008, les services techniques communaux ont diminué progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires (avant l'arrêt total en 2017) et mis en place de nouveaux procédés plus respectueux de l'environnement (paillage, désherbage manuel, griffage...).

En fin d'année dernière, pour gagner en efficacité et compléter le désherbage avec les binettes ou les débroussaileuses, la commune s'est dotée d'une remorque multifonctions équipée notamment d'une désherbeuse à eau chaude.

**Malheureusement, toutes ces méthodes alternatives ne seront jamais aussi efficaces que le désherbage chimique et cela demande beaucoup plus de temps pour désherber une même surface !**

**De plus, la pousse de l'herbe est toujours explosive au printemps en raison des conditions climatiques** (humidité et belles chaleurs).

Malgré la mobilisation quotidienne des agents municipaux et une planification par secteur des entretiens, il n'y a pas de solution miracle face à ces phénomènes naturels. Aussi, un peu d'indulgence !

Pour aider la municipalité dans cette chasse aux herbes folles, n'oubliez pas que **le citoyen a lui aussi un rôle à jouer dans l'entretien des trottoirs de la commune**. Comme le stipule l'arrêté municipal n°2010.II.34, chaque riverain est tenu d'assurer régulièrement la propreté de son trottoir, pas de porte ou devanture, notamment en enlevant les mauvaises herbes.



Suite à un problème technique et dans un souci de sécurité, la commune s'est vue dans l'obligation d'immobiliser l'épareuse (bras articulé équipé d'un girobroyeur) utilisée pour couper l'herbe des talus et fossés dans plusieurs voies de la commune (rues et chemins). Le remplacement de ce type de matériel étant assez onéreux, l'équipe municipale cherche une solution temporaire pour pallier à ce problème, en attendant l'acquisition d'une nouvelle épareuse. D'ici là, les services techniques interviendront aux endroits où la hauteur des herbes peut représenter un danger pour les automobilistes ou une gêne pour les piétons.



## Une année scolaire bien remplie !

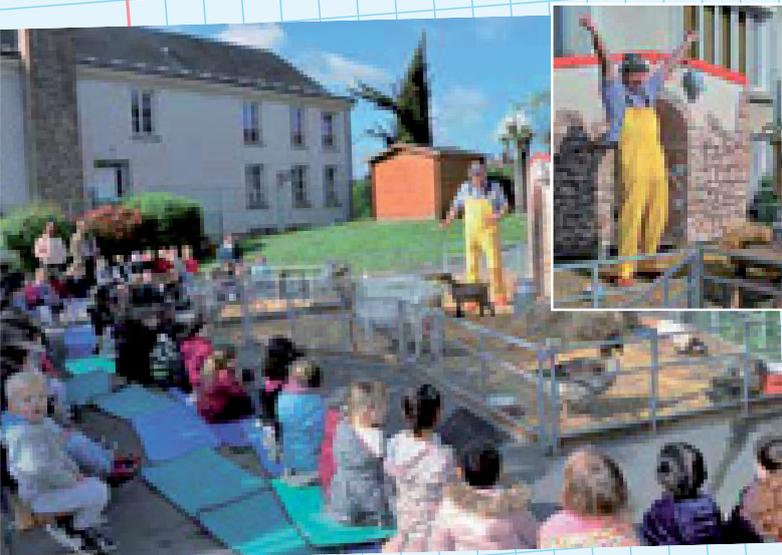
Les cahiers se referment, les cartables se rangent dans les placards, les esprits s'envolent vers la destination des vacances : c'est la fin de l'année scolaire ! Nous profitons de ce numéro pour mettre en avant un projet par établissement afin de démontrer, s'il le fallait encore, le dynamisme des équipes enseignantes de notre commune, sans oublier toutes les personnes qui travaillent avec : Atsem, auxiliaires de vie scolaire...



### Ecole maternelle du Centre

#### Jouons aux apprentis fermiers !

Jeudi 3 mai, l'école maternelle du Centre a accueilli la ferme pédagogique Tiligolo et ses animaux. Le matin, tous les enfants ont assisté à un spectacle au cours duquel Tiligolo, le clown fermier, part à la recherche de Jeannot Lapin, en compagnie de la chèvre Mme Chaussette, d'une oie, d'un porcelet, des canetons, des poussins mais aussi des lapereaux.



Une heure d'émotions et de rires pendant laquelle les enfants ont pu se familiariser avec les animaux de la ferme. Certains d'entre eux, déguisés en fermiers, ont même pu traire la chèvre et faire boire un biberon à l'agneau, au chevreau et au porcelet.



Après le spectacle, les enfants ont été invités par petits groupes à entrer dans l'enclos afin d'être au plus près des animaux pour pouvoir les observer (découverte des animaux : laine, poil, duvet, plume, pattes, bec, ...) et les caresser.

Chaque élève a ensuite pu apprendre à traire la chèvre avec l'aide de Tiligolo, qui a pris un malin plaisir à en arroser certains avec son lait.

*Une journée qui a émerveillé les enfants, ravis de découvrir les plaisirs de la ferme !*



## Ecole élémentaire du Centre

### À la découverte du milieu aquatique !

**Lundi 28 mai, deux animateurs diplômés de la Fédération de l'Essonne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques sont intervenus auprès des élèves de CP et de CE1 afin de leur faire découvrir la vie dans la mare tout en les sensibilisant sur la fragilité du milieu aquatique.**



Le matin, ils ont présenté dans les classes de Mmes Tocqueville et Orthet les différentes espèces vivantes dans et autour de la mare mais aussi des rivières : poissons, oiseaux, insectes... Ils ont également expliqué aux enfants la chaîne alimentaire de cet écosystème naturel.

L'après-midi, les enfants sont partis à la découverte de la rivière et de ses habitants à l'Espace Les Closeaux ! Équipés d'épuisettes, ils ont trié et observé les espèces vivantes que l'on peut trouver dans l'Orge : gammarès, larves d'insectes, etc...

Cette journée a donc permis aux enfants de mieux connaître l'écosystème rivière, partie intégrante de notre environnement quotidien, tout en les interpellant sur la nécessité d'adopter des comportements responsables pour la conservation et la bonne santé des rivières.



### Le feu, la terre, l'eau et l'air...

**Lundi 11 juin, les conteuses de l'Ateliers Contes de Saint-Chéron ont présenté aux élèves de l'élémentaire du Centre des histoires sur les quatre éléments, thème du projet d'école sur l'année scolaire 2017-2018.**





## Ecole maternelle du Pont de Bois

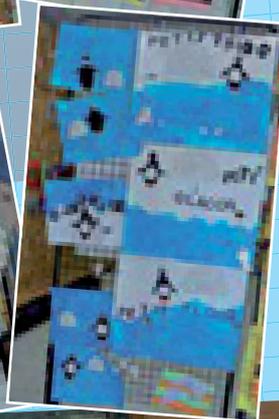
### Découvrons les continents !

En début d'année, les maîtresses souhaitent travailler avec les enfants sur l'album « Le petit ogre veut voir le monde ». Dans cette histoire, un petit ogre souhaite voyager mais ses parents ont peur de le laisser partir car ils pensent que les autres (ceux qui ne sont pas comme eux...) sont mauvais. Malgré les mises en garde de ses parents, le petit ogre part tout de même à l'aventure et visite des pays où il rencontre des gens heureux et gentils.

De cette histoire, l'équipe enseignante a décidé d'explorer les continents en étudiant un lieu précis pour chacun. Durant l'année scolaire, les enfants ont ainsi étudié la Chine, les Indiens d'Amérique, les pingouins et ours polaires, Paris et la savane africaine.

Pour chaque thème abordé, les enfants se sont intéressés au mode de vie, à la culture, à l'alimentation, etc... des « populations » étudiées.

Des productions plastiques ont également été réalisées et elles ont fait l'objet d'une grande exposition présentée aux parents le vendredi 22 juin.



**Vendredi 22 juin**, la chorale de l'école a également proposé aux parents des chants des différents continents : chants africains, chinois, ...



## Ecole élémentaire du Pont de Bois

### Participation à l'opération Essonne Verte Essonne Propre

Lors du conseil des élèves organisé en début d'année scolaire, les enfants ont indiqué à leurs professeurs que le site du skatepark n'était pas toujours très propre en raison des nombreux déchets jonchant le sol. Suite à ce constat, ils ont fait part de leur volonté de monter un projet pour nettoyer ce site. C'est ainsi que l'école a décidé de s'inscrire à l'opération Essonne Verte Essonne Propre, organisée par le Conseil départemental de l'Essonne, et d'étendre leur projet à l'ensemble de la commune.

Judi 7 juin après-midi, les 148 élèves de l'école élémentaire du Pont de Bois, accompagnés de leurs professeurs et de quelques parents, se sont donc répartis en cinq groupes pour ramasser les déchets dans les différents espaces verts, parcs et quartiers de la commune. Équipés de gants et de sacs poubelle fournis par le Département, ils ont récolté pas moins de 78 kg de déchets. Une belle fierté pour les élèves et leurs enseignants !

Cette opération a permis aux enfants de prendre conscience de la pollution occasionnée au quotidien et de l'importance d'être respectueux de leur environnement.





## Collège du Pont de Bois

Projet « Citoyens » de la 6<sup>e</sup> C

Suite à l'étude en classe de la fable « Le loup et la cigogne », où la cigogne réclame un salaire après service rendu, les élèves de la 6<sup>e</sup> C ont eu la volonté de monter un projet « Citoyens » pour donner de leur temps aux autres, sans rien attendre en retour, et contribuer, à leur échelle, au « bien vivre ensemble ».

Trois actions ont ainsi été organisées, avec l'aide des éducateurs de l'association *Le Phare*, le vendredi 18 mai dernier :

- **Ramassage de déchets** sur le circuit jaune de randonnée des Sangliers à Saint-Chéron puis au Parc du Moulin à Breuillet.



- **Matinée d'échanges** avec les élèves de la maternelle du Pont de Bois, organisée autour de jeux et de lectures avec les plus petits.



Un élève a réalisé un dessin pour représenter ce projet « Citoyens ». Il a été ensuite floqué sur des t-shirts, qui ont été portés le vendredi 18 mai par les élèves et adultes encadrants.

- **Activités avec les personnes âgées** de la maison de retraite Les Larris, située à Breuillet, l'après-midi.

Si la première action a permis de sensibiliser les collégiens sur l'importance du respect de notre environnement en raison des nombreux déchets ramassés, les deux dernières actions avaient pour but de créer du lien intergénérationnel. Et elles ont remporté un vif succès, les collégiens ayant partagé de nombreux moments complices, que ce soit avec les plus petits le matin ou les seniors l'après-midi.

Un grand bravo aux collégiens et à leurs professeurs pour cette belle initiative, récompensée par la 3<sup>e</sup> place au concours « Action pour la planète » organisé par le Conseil départemental de l'Essonne !

**Arts Culture Loisirs****Rentrée 2018 : nouvelles activités !**

À compter du mois de septembre, l'association Arts Culture Loisirs propose de nouvelles activités pour enfants et adultes.

**POUR LES ENFANTS :****ÉVEIL A LA DANSE**

- 3 / 4 ans : Lundi de 16h45 à 17h45
- 5 / 6 ans : Lundi de 17h45 à 18h45

**DANSE CLASSIQUE**

De 7 à 12 ans  
Mardi de 17h30 à 18h30

**ATELIER CHORÉGRAPHIQUE**

Adultes / Ados  
Mardi de 19h à 20h30

*Ces ateliers seront animés par Tiphany BASLEY :  
Tél. 06 30 43 83 65*

**DESSIN - ART CRÉATIF**

De 5 à 8 ans  
Mercredi de 13h45 à 15h15  
*Animé par Beatka : Tél. 06 79 07 92 36*

**POTERIE**

À partir de 6 ans  
Mercredi de 16h à 18h  
*Animé par Élise DE JESUS LA PETULANTE : Tél. 07 67 80 75 68*

**POUR LES ADULTES :****BRIDGE**

Jeudi de 10h à 12h  
*Animé par Jean-Pierre GIAUBERT : Tél. 06 71 60 96 96*

**ATELIER CHORÉGRAPHIQUE**

Mardi de 19h à 20h30  
*Animé par Tiphany BASLEY : Tél. 06 30 43 83 65*

**POTERIE**

Mercredi de 18h30 à 20h30  
*Animé par Élise DE JESUS LA PETULANTE : Tél. 07 67 80 75 68*

**NATUROPATHIE**

Vendredi de 19h à 21h  
Samedi de 15h à 17h  
*Animé par Isabelle MAMBERTI : Tél. 06 12 92 68 32*

**Et toujours :** anglais, couture, enluminure, généalogie, informatique, italien, œnologie, peinture/aquarelle, peinture déco, réfection de siège, scrapbooking, break dance...

Renseignements : [www.arts-culture-loisirs.info](http://www.arts-culture-loisirs.info)

*N'hésitez pas à vous inscrire pour recevoir la newsletter de l'association*

**ASCAE****Rencontre franco-britannique à Saint-Chéron**

Un groupe de 13 adhérents du jumelage de Rotherfield s'est rendu à Saint-Chéron **du 18 au 21 mai dernier**. À leur arrivée, Jean-Marie Gelé, Maire de Saint-Chéron, et Bernard Guidez, Président de l'ASCAE, ont eu le plaisir de souhaiter la bienvenue à nos amis anglais à l'occasion du pot d'accueil offert par la municipalité.

**Samedi 19 mai**, une journée était organisée dans le Loiret avec au programme : visite du Château de Chameroles, déjeuner-croisière sur le canal d'Orléans et découverte du Parc Floral de La Source à Orléans. Un temps magnifique a permis de profiter pleinement de cette journée !

**Dimanche 20 mai**, les anglais ont passé la journée avec leur famille d'accueil avant un dîner officiel à la salle d'Orgery, qui a réuni une quarantaine de personnes. En présence de Monsieur le Maire, Mike Foley, Président de l'association du jumelage de Rotherfield, a prononcé, en français et en anglais, un discours très émouvant et amical.

**Lundi 21 mai**, c'est avec la promesse de prochaines rencontres en Angleterre que la délégation anglaise est repartie...



Déjeuner-croisière sur le canal d'Orléans



## Cet été, qu'est-ce qu'on fait ?

C'est l'été !!! Enfin l'occasion de se reposer, de bronzer, de passer du temps avec ses proches et de profiter de loisirs culturels ou sportifs. Pour vous aider à passer un été réussi, voici quelques idées d'activités près de chez vous !

### Le plein de sensations !

#### ► Les Roches, Nature & Aventure

Plongez au cœur de la forêt pour faire le plein d'émotions et de partage ! Situé dans le hameau de La Petite Beauce, ce parc de loisirs vous propose de nombreuses activités pour petits et grands : parcours aventure dans les arbres, segway cross, paintball et balade en poney.



<http://roches-nature-aventure.fr>



### Se rafraîchir ...

#### ► Hudolia

Situé à Dourdan, le complexe aquatique Hudolia se compose à l'intérieur d'un bassin sportif et d'un bassin ludique comprenant une rivière à contre-courant, des banquettes massantes, etc...

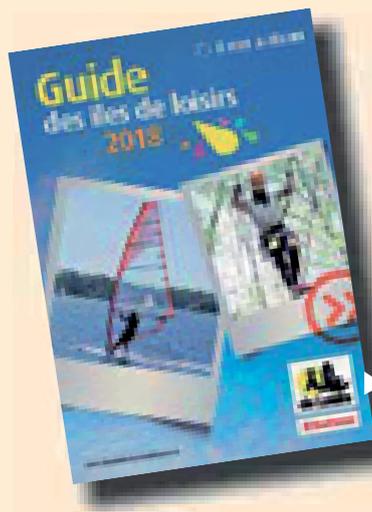
À l'extérieur, retrouvez un bassin sportif, un solarium, des jeux d'eau pour les plus jeunes, un terrain de volley ainsi que des tables de ping-pong, le tout dans un cadre de verdure idéal pour la détente !

Un espace bien-être (sauna, hammam, etc...) et un espace fitness (appareils de musculation, cardio, etc...) viennent compléter ces équipements.



[www.hudolia.fr](http://www.hudolia.fr)

Ouvert 7j/7 de 11h à 20h



#### ► Les îles de loisirs

Véritables oasis de verdure au cœur de notre région fortement urbanisée, les **12 îles de loisirs d'Île-de-France** accueillent chaque année plus de 4 millions de visiteurs ! Le temps d'une journée ou d'un séjour plus long, elles permettent un vrai dépaysement et offrent la possibilité de pratiquer de nombreuses activités sportives, de loisirs ou culturelles. N'hésitez pas à les découvrir et à profiter de leurs richesses pour vous ressourcer !

Le Guide des îles de loisirs 2018 est à votre disposition en mairie.

## Randoland, des randonnées ludiques à faire en famille !

### ► 4 circuits en Essonne

Chaque parcours *Randoland* est composé d'une fiche parents comprenant le descriptif de l'itinéraire et des fiches jeux-énigmes pour les enfants de 4-6 ans, 7-9 ans et 9-12 ans.

Avec l'inspecteur Rando, les enfants et les parents découvriront les anciennes carrières de grès de **La Ferté-Alais**, l'incroyable mariage entre art contemporain et monuments historiques du **Domaine départemental de Chamarande**, les secrets de **Dourdan** à travers les siècles et Corbeil-Essonnes où ville et nature fusionnent !

► Toutes les fiches sont téléchargeables sur : [www.tourisme-essonne.com](http://www.tourisme-essonne.com)



## Domaine départemental de Chamarande

Propriété du Département de l'Essonne depuis 1978, le Domaine de Chamarande est classé au titre des monuments historiques. Lieu culturel phare du territoire essonnien, ce domaine de 98 hectares est également labellisé « jardin remarquable ».

*Profitez de l'été pour découvrir autrement ce site patrimonial et culturel !*



### ► Canotage

Faites un tour de barque sur le canal des amoureux et profitez de l'ombrage des grands arbres ainsi que de la quiétude du lieu le temps de la promenade...

- Juillet-août-septembre : tous les week-ends, 14h-19h
- Tarif de location d'une barque pour 30 mn : 5 € par barque avec 4 personnes max. (caution par chèque : 50€)

### ► Draisienne

Depuis l'année dernière, il est possible d'arpenter les 98 hectares du parc en draisienne ! Objet de mobilité douce, ces draisienne en bois et en acier facilitent la déambulation dans le parc et offrent un rythme de visite plus efficace que la marche.

**40 draisienne sont disponibles** : 20 modèles adultes et 20 modèles enfants.

- Juillet-août-septembre : tous les week-ends, 14h-19h
- Tarif de location des draisienne pour 60 mn : 6 € par draisienne adulte et 4 € par draisienne enfant ; casques fournis ; présence d'un adulte obligatoire ; caution par chèque : 50€





# ESTIVALE DES BIBLIOTHÉCAIRES

LA SÉLECTION

Bronzer c'est bien, avec un livre, c'est mieux ! Que vous soyez en vacances ou que vous travailliez, l'été est propice à la lecture. Aussi, voici une sélection estivale de la bibliothèque municipale.

## Roman policier adulte

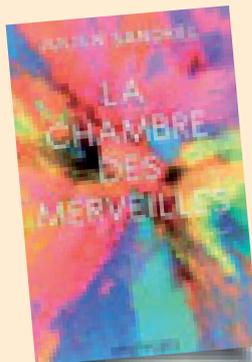


« **Les blessures du silence** »  
De Natacha Caulestrémé

Amandine Moulin a disparu. Son mari évoque un possible suicide. Ses parents affirment qu'elle a été tuée. Ses collègues pensent qu'elle s'est enfuie avec un amant. Une succession de témoignages contradictoires qui ne collent pas avec la description qui est faite de cette mère de trois petites filles. Qui croire ? Qui manipule qui ? Connaît-on vraiment la personne qui vit à ses côtés ?

Au fil d'une intrigue aussi poignante que déroutante, Natacha Caulestrémé dépeint les effets de l'emprise et de la perversion, les silences qui accompagnent cette violence invisible, les pièges dans lesquels tombe l'entourage... et donne peut-être les clefs pour s'en libérer.

## Roman adulte



« **La chambre des merveilles** »  
De Julien Sandrel

Louis a 12 ans. Ce matin, alors qu'il veut confier à sa mère, Thelma, qu'il est amoureux pour la première fois, il voit bien qu'elle pense à autre chose. Alors il part, fâché et déçu, avec son skate, et traverse la rue à fond. Un camion le percute de plein fouet.

Le pronostic est sombre. Dans quatre semaines, s'il n'y a pas d'amélioration, il faudra débrancher le respirateur de Louis. En rentrant de l'hôpital, Thelma trouve un carnet sous le matelas de son fils, dans lequel il a dressé la liste de toutes ses « merveilles », c'est-à-dire les expériences qu'il aimerait vivre au cours de sa vie. Thelma prend alors une décision : page après page, ces merveilles, elle va les accomplir à sa place. Mais il n'est pas si facile de vivre les rêves d'un ado, quand on a presque quarante ans...

## Sélection Ado



« **L'Histoire en manga** »  
Tomes 1 & 2

L'éditeur scolaire japonais GAKKEN propose une collection de 12 tomes racontant l'histoire du monde. Dessins typiques du manga, couleurs saturées, scénario avec personnages servent à illustrer les grands épisodes de l'histoire.

Dans le tome 1, découvrez les débuts de l'humanité : le big bang, puis la Préhistoire et l'Antiquité égyptienne. Dans le tome 2, place à l'antiquité grecque et romaine : la guerre de Troie, le développement des cités grecques et de la Rome antique, Alexandre le Grand et la culture hellénique, etc...

## Sélection Enfants



« **Le pire des chevaliers** »  
De Anna Kemp

Il était une fois un petit crapaud qui rêvait de devenir un héros. Comme dans les contes de fées, seule une princesse pouvait l'aider et, d'un baiser, le transformer en fier et noble chevalier. C'est ainsi que Riquiqui, déterminé, partit chercher sa dulcinée...



« **La pire des princesses** »  
De Anna Kemp

La princesse Maya attend depuis fort longtemps son prince charmant. Mais lorsque celui-ci se présente, il lui propose une vie routinière de femme au foyer. La princesse s'allie alors avec un dragon pour fuir cette perspective monotone...

### Idéal pour les vacances : dévorez vos livres sur liseuse !

Pas besoin de prévoir une deuxième valise pour vos romans, une liseuse peut en contenir des centaines ! Facile à transporter et à utiliser, elle vous permet un gain de temps et de place non négligeable en vacances...

► **Deux liseuses sont à votre disposition, en prêt, à la bibliothèque municipale.**

**Renseignements :** ☎ 01 64 56 38 67 – bibliotheque@saint-cheron.fr

## Plan Canicule

Le plan canicule, élaboré par le ministère de la santé et de la protection sociale, prévoit un dispositif de prévention, dans lequel le maire est notamment tenu d'instituer un registre nominatif confidentiel des personnes fragiles (âgées, handicapées, isolées vivant à leur domicile).

► Afin de préparer au mieux une éventuelle canicule, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met à jour son registre de personnes vulnérables sur lesquelles veiller en cas de fortes chaleurs.

L'actualisation de ce fichier permet d'assurer un service de proximité : en cas de déclenchement de l'alerte canicule, une personne déléguée du CCAS contacte les administrés inscrits pour apporter conseils et assistance.

L'inscription est facultative mais la municipalité encourage les personnes concernées à la solliciter. Et si vous étiez déjà inscrit l'an dernier, il est important de vous signaler chaque année !

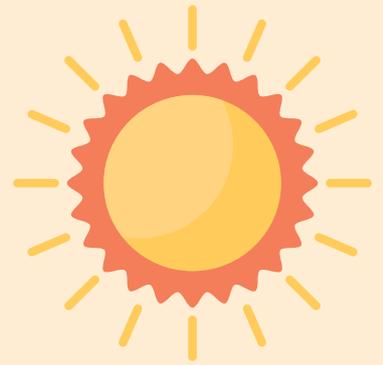
Qui peut figurer sur le registre ?

- Les personnes âgées de 65 ans et +
- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- Les personnes adultes handicapées

Qui peut inscrire une personne sur le registre ?

- La personne elle-même
- Son représentant légal
- Un tiers (ami, proche, voisin, médecin, service d'aide, etc...); uniquement par écrit

Renseignements : CCAS ☎ 01 69 14 13 25



## En balade, attention aux tiques !

Les beaux jours se sont installés et les balades sont de nouveau au programme. Mais attention, vous n'êtes pas les seuls de sortie, les tiques sont là aussi ! Vivant dans les zones boisées et humides, les prairies et herbes hautes, ces petits acariens peuvent s'accrocher lors de votre passage.

La maladie de Lyme, qu'est-ce que c'est ?

La maladie de Lyme, ou Borréliose de Lyme, est **une infection due à une bactérie (microbe) transportée par une tique**. La tique peut transmettre la bactérie à l'homme au moment d'une piqûre. **La maladie de Lyme n'est pas contagieuse**. Elle ne se transmet pas par contact avec un animal porteur de tiques (oiseaux, chiens, chats), ni d'une personne à une autre. Toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme.

Quels sont les signes ?

Dans les 3 à 30 jours après la piqûre, **la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge** qui s'étend en cercle (érythème migrant) à partir de la zone de piqûre, puis disparaît en quelques semaines à quelques mois. **Avec ou sans plaque rouge, il faut consulter un médecin en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle quelques semaines ou quelques mois après la piqûre. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.** En l'absence de traitement, des atteintes graves des nerfs, des articulations, du cœur et de la peau peuvent s'installer au bout de plusieurs mois ou années.

Comment se protéger des tiques ?

**Lors de vos promenades** à la campagne ou en forêt, il est conseillé **de porter des vêtements longs** qui couvrent les bras et jambes, un chapeau, et de rentrer le bas du pantalon dans les chaussettes. Restez sur les chemins, évitez les broussailles, fougères et hautes herbes. Vous pouvez également mettre des **répulsifs contre les insectes** sur la peau ou sur les vêtements. Pensez à prendre avec vous un tire-tique (disponible en pharmacie). Après vos balades, vérifiez soigneusement l'ensemble de votre corps.

+ d'infos :

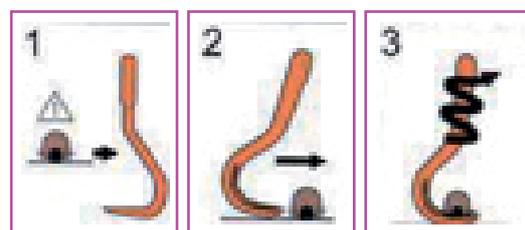
<http://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/maladie-de-lyme>



Que faire en cas de piqûre ?

Il faut immédiatement retirer la tique.

Avec un tire-tique :



Après avoir enlevé la tique, désinfectez la peau avec un antiseptique.



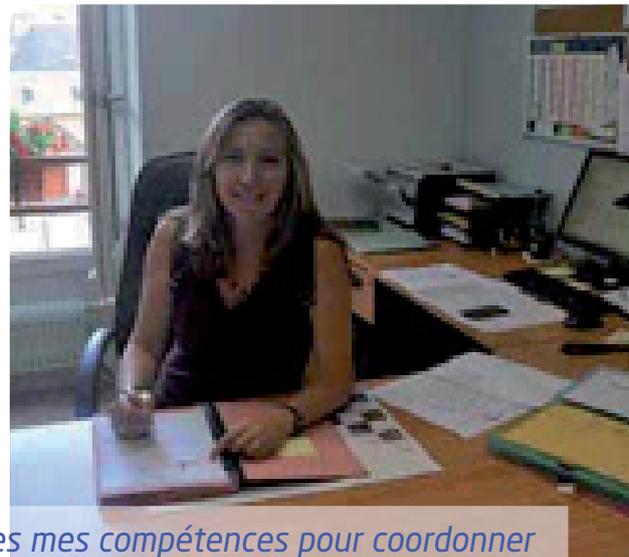
## Personnel communal

### Une nouvelle Directrice Générale des Services

Arrivée le 2 mai dernier, Laëtitia Gay est la nouvelle directrice des services de la mairie de Saint-Chéron.

Issue de la filière technique et plus particulièrement des métiers de l'eau, elle a débuté sa carrière professionnelle dans le secteur privé avant d'intégrer rapidement la fonction publique territoriale.

Technicienne en assainissement dans différents syndicats, elle a gravi petit à petit les échelons avant d'être promue Directrice Générale des Services du Sictom du Hurepoix en 2009, poste qu'elle occupera jusqu'en 2017. Avant de rejoindre la mairie de Saint-Chéron, Laëtitia Gay dirigeait les services du SYMGHAV, Syndicat Mixte pour la Gestion de l'Habitat Voyageur, basé à Brétigny-sur-Orge.



*Je compte apporter toutes mes compétences pour coordonner les actions des services de la mairie de Saint-Chéron et mener à bien tous les projets de l'équipe municipale*

### Au revoir Chantal !

Après 31 ans de bons et loyaux services dans les écoles maternelles de la ville, Chantal Higin prendra une retraite bien méritée cet été !

Chantal a débuté sa carrière à Saint-Chéron à l'école maternelle du Pont de Bois où elle est embauchée en novembre 1987 en tant qu'agent de service (pour un remplacement).

Titularisée en 1989, elle est intégrée dans le cadre d'emploi des Atsem (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) en 1992.

En 1995, elle change d'école pour rejoindre l'équipe de la maternelle du Centre.

Durant toutes ces années, Chantal s'est dévouée sans compter auprès de centaines d'enfants, en consolant les petits chagrins et en accompagnant au quotidien les tout petits dans leurs apprentissages scolaires.



Vendredi 15 juin, un pot surprise a été organisé en l'honneur de Chantal par les parents d'élèves et ses collègues enseignantes. A cette occasion, Chantal, très émue, a reçu de nombreux dessins de la part des enfants ainsi que la visite d'anciens élèves, devenus ados ou jeunes adultes maintenant pour certains...



Afin de la remercier pour ses nombreuses années au service des enfants Saint-Chéronnais, M. Le Maire Jean-Marie Gelé a remis à Chantal Higin la médaille de la ville ainsi qu'une composition florale.

## Pour partir zen cet été, pensez à l'Opération Tranquillité Vacances



Lorsque vous vous absentez, vous pouvez bénéficier des patrouilles quotidiennes de la gendarmerie pour surveiller votre domicile ou votre commerce.

► Avant de partir, il suffit de s'inscrire à la gendarmerie de Saint-Chéron :

6 impasse Vauvilliers - ☎ 01 64 56 60 34

### Attention !

- Pensez à faire la demande 48 heures avant votre départ au minimum et, en cas de vacances interrompues, prévenez la brigade de gendarmerie de votre retour anticipé.
- Aucune demande par courrier ou par téléphone ne pourra être prise en considération.

## Les règles de bon voisinage



La police municipale et la gendarmerie sont parfois saisies de plaintes concernant les relations de voisinage. Afin d'assurer le respect de la tranquillité de chacun, la municipalité a décidé de prendre un arrêté municipal relatif à la lutte contre les bruits gênants. Toutefois, le dialogue, un peu de bonne volonté de part et d'autre et le respect de chacun sont les meilleurs atouts pour maintenir une bonne harmonie entre voisins.

► Arrêté permanent n° 2018-I-059

### Bruits de voisinage ne provenant pas d'activités professionnelles :

- Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits de jour comme de nuit, gênant par leur intensité, leur durée ou leur répétition quelle que soit leur provenance, tels ceux produits par :
- Des réparations ou réglages de moteurs, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation,
- L'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore,
- L'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice,
- Les cris, chants et messages de toute nature.

► Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 20h00
- Les samedis de 9h00 à 19h30
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

• Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, ou toute autre personne qui en a la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

### Bruits de voisinage résultant d'activités professionnelles, culturelles, sportives et de loisirs :

► Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils, appareils ou autres engins, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou de vibrations transmises, doit interrompre ses travaux entre 20h00 et 8h00 et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

► Les responsables des établissements, ateliers et magasins de toute nature, publics ou privés, doivent veiller à ce qu'aucun bruit impulsionnel ou continu émanant des bâtiments et exploitation n'occasionne de gêne pour le voisinage.

► Les propriétaires, directeurs ou gérants d'établissements ouverts au public, tels que cafés, bars, restaurants... doivent prendre toutes les mesures utiles pour éviter que la musique diffusée dans leur établissement, et tous les autres bruits, ne s'entendent à l'extérieur et incommode ou troublent la tranquillité du voisinage.

► Les responsables d'activités culturelles, sportives et de loisirs, organisées de façon habituelle ou soumises à autorisation, ainsi que les responsables de manifestations commerciales occasionnelles, prendront également toutes les précautions pour éviter de gêner le voisinage par les bruits occasionnés lors de ces activités.



## Rentrée scolaire

**Comme nous vous l'avons annoncé dans le dernier « St-Chéron en Bref », notre commune revient à la semaine de 4 jours à compter de la prochaine rentrée scolaire.**

Le mercredi ne sera donc plus travaillé et les enfants auront école lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

### Accueil périscolaire :

- ▶ Les enfants du **groupe scolaire du Pont de Bois** seront accueillis dans les locaux situés au-dessus de la maternelle du Pont de Bois, le matin de 7h à 9h et le soir de 16h30 à 19h.
- ▶ Les enfants du **groupe scolaire du Centre** seront accueillis à l'accueil de loisirs « Les Sangliers », le matin de 7h à 9h et le soir de 16h30 à 19h.

### Accueil des enfants le mercredi :

Les enfants Saint-Chéronnais seront désormais **tous accueillis au centre de loisirs, situé 3 rue des écoles.**

## Accueil des nouveaux arrivants

### Vous avez emménagé récemment à Saint-Chéron ?

Jean-Marie Gelé, Maire de Saint-Chéron, et ses adjoints vous invitent à une matinée découverte le **dimanche 16 septembre** à 10h, salle polyvalente de la mairie.

Vous pourrez visualiser un diaporama et découvrir la ville ainsi que ses hameaux grâce à une visite guidée de la commune en bus.

**L'ensemble du conseil municipal vous rejoindra pour un verre de l'amitié en fin de matinée.**

- ▶ **Pour recevoir une invitation, merci de vous faire connaître auprès du service communication :**

☎ 01 69 14 13 19 – j.lassalle@saint-cheron.fr



## Concours Maison Économe

**Après les Yvelines, le Concours Maison Économe arrive en Essonne !**

**Vous avez rénové ou construit un logement de façon performante, tentez de gagner un des 2 vélos à assistance électrique mis en jeu !**

Ce concours est organisé directement auprès des particuliers essonnais engagés dans une démarche de **construction ou de transformation de logement économe en un habitat économe en énergie.**

Les réalisations les plus recherchées seront les optimisations énergétiques dans le cadre d'une rénovation légère, les maisons rénovées au niveau basse consommation, ainsi que les maisons passives et à énergie positive, ou constituées de matériaux bio-sourcés, locaux ou issus du recyclage.

- ▶ **Un lauréat par catégorie sera récompensé :**
  - les constructions neuves (dont les extensions)
  - les rénovations (partielles ou totales)

Les **dossiers de candidatures** sont à **envoyer ou à déposer** à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Ouest Essonne **avant le 15 septembre 2018.**

### Renseignements et formulaire d'inscription :

<http://alec-ouest-essonne.fr>  
[concoursmaison econome@alecoe.fr](mailto:concoursmaison econome@alecoe.fr)  
☎ 01.60.19.10.95



## Bienvenue à Alpha Gestion Hurepoix

Mme Céline LACASSAGNE vient renforcer l'équipe d'Alpha Immo en vous proposant la **gestion complète de vos biens en location** : de la recherche du locataire à la gestion courante (perception des loyers, délivrance des quittances, réparations...).

C'est la solution idéale pour les propriétaires qui veulent rentabiliser leur investissement sans trop s'impliquer dans les interactions administratives avec les locataires !



Contacts : 01 70 77 07 50  
alphagestionhurepoix@orange.fr

## Le Bar de la Poste fait peau neuve, bienvenue « Chez Betty » !

Après quelques travaux de rénovation, Betty et Mélanie vous accueillent dans un tout nouveau décor pour vous désaltérer mais également vous restaurer le midi.



Pour vos petites faims, le bar vous propose croque-monsieur, hot-dog, salades composées, assiette anglaise (charcuteries) et portions de frites.

Lieu de détente et de bonne humeur, Betty et Mélanie prévoient également d'organiser des soirées à thème.

Enfin, pour vos anniversaires ou repas d'entreprise, il est possible de privatiser les lieux pour passer un moment en toute intimité dans une ambiance conviviale ! N'hésitez pas à vous renseigner.



Bar de la Poste « Chez Betty » - Place Edmond Vian

**Jours et horaires d'ouverture :**

Mardi, mercredi et jeudi : 6h – 21h • Vendredi : 6h – Minuit  
Samedi : 8h – Minuit • Dimanche : 10h – 18h



Salle intérieure du bar-snack privatisable

## Cannelle diversifie son activité

**Vous êtes à la recherche d'une idée cadeau pour un enfant ou l'un de vos proches ?**

Votre fleuriste *Cannelle* élargit son offre de services et vous propose maintenant une sélection de cadeaux insolites pour tous les âges et à tous les prix : puzzles, jeux de société, jeux en bois...

► Toujours à votre disposition : bougies, bougeoirs, brûle parfum, etc...

**Cannelle**

6 place Edmond Vian – 91530 Saint-Chéron

☎ 01 64 56 51 33





## Rencontre avec un Saint-Chéronnais

À 97 ans, Michel Meunier est le plus âgé de nos distributeurs bénévoles mais aussi la mémoire vivante des souvenirs passés de notre village. Aussi, nous sommes allés à sa rencontre pour un bond en arrière dans le temps...

### Comment était organisée l'école à votre époque ?

Garçons et filles étaient dans deux écoles différentes : l'école pour filles était située dans l'actuelle Maison des Associations (située à côté de la bibliothèque municipale, place Ciceri), tandis que celle des garçons se trouvait dans l'actuel Relais Assistants Maternels (ancien centre de loisirs), route de Rambouillet.

Il n'y avait pas de maternelle mais l'école des filles prenait les enfants en bas âge, ce que l'on appelait la classe intermédiaire. J'ai intégré cette classe en 1924 avant de monter à l'école des garçons en 1926.

L'instruction était obligatoire de 6 à 13 ans et l'école organisée en trois niveaux : cours élémentaire (6-9 ans), cours moyen (9-11 ans) et cours supérieur (11-13 ans). On pouvait passer son Certificat d'Etudes Primaires à partir de 11 ans, ce que j'ai fait avant d'arrêter l'école. À l'époque, il y avait des vacances seulement en août et septembre.



### Quels étaient les loisirs de l'époque ?

À l'époque, le terrain de foot était situé au niveau de l'ancienne blanchisserie rue Richard Vian. Il y avait également un terrain de basket près du patronage. Il existait bien deux terrains de tennis sur la ville mais ils étaient privés.

À 14 ans, j'ai intégré l'Harmonie (presque tous les jeunes y allaient...) et on jouait dans toutes les fêtes du coin.

Le dimanche soir, c'était soir de sortie ! On allait souvent au cinéma d'Arpajon, qui était situé avenue de la gare. Il y avait toujours deux films à l'affiche, les actualités et une attraction sur scène. Ou on allait danser quand il y avait un bal d'organisé...



### Comment se déroulait une journée ?

Nous avions 6h de cours par jour, de 8h à 11h et de 13h à 16h. Nous commençons toujours la journée par des cours de morale. Après la classe, on faisait ses devoirs à l'école.

Nous n'avions pas cours le jeudi et le dimanche (seul jour non travaillé à cette époque). Le jeudi, on pouvait aller au patronage (centre de loisirs actuel), qui était situé à la place de la Gendarmerie.

### Etiez-vous nombreux en classe ?

Nous étions au moins 40 par classe mais on pouvait entendre une mouche voler. M. Esling, notre instituteur, qui était également secrétaire de mairie, poussait des « coups de gueule » de temps en temps mais il n'était pas trop dur avec nous. Et nous étions aussi disciplinés de par l'éducation de nos parents...

## Et les fêtes ?

Avant la création de la Fête des 3 Vallées en 1972, il y avait plusieurs fêtes dans l'année avec manèges et bals : la fête de la gare à Pâques, une fête place de l'Église à la Pentecôte et la fête de la barrière (rue des Herbages) organisée par le café de l'époque. Tous les 5 ou 6 ans, il y avait également la fête de la Rosière où l'on récompensait une jeune fille pour sa beauté et sa réputation vertueuse.

## Avez-vous connu Saint-Chéron au temps des carrières ?

Oui, dans les années 20, il y avait environ 800 carriers dans le village, mais on les voyait peu car ils descendaient rarement en centre-ville. Il y avait notamment beaucoup d'italiens. Ils se mélangeaient peu à la population et fréquentaient le café de la Petite Beauce (hameau où se situaient les carrières) ou ceux de la rue des Carrières.



## Comment était la vie du village avant ?

Il y avait énormément de cafés dans le village ! Rien que dans la grande rue, on en comptait six ! Après, il y en avait deux à la gare, un à la « barrière » rue des Herbages, un à La Petite Beauce et huit rue des Carrières. À l'époque, les habitants se retrouvaient tous les soirs de la semaine au café tout comme le dimanche après-midi. C'était un véritable lieu de vie et de rencontres. Certains venaient boire un coup bien sûr, mais on s'y retrouvait pour discuter ou jouer aux cartes.

Et on trouvait des commerces partout ! Comme il n'y avait pas de grandes surfaces, il y avait au moins déjà 4 ou 5 épiceries pour l'alimentation générale. Les artisans étaient également nombreux : menuisiers, plombiers, etc...

## Comment avez-vous vécu la Seconde Guerre Mondiale ?

Je me suis engagé en 1939 dans l'Armée de l'Air. J'ai commencé à la base aérienne d'Etampes avant d'intégrer l'école de Rochefort en Charente-Maritime pour une formation de mécanicien avion. J'ai été muté au Liban (pays placé sous mandat français en 1920 après la Première Guerre Mondiale) en mai 1940, avant l'arrivée des Allemands en France, sur la base aérienne de Rayak pour réparer les avions français endommagés.

Je suis rentré en 1941 en France, sur la base d'Istres. Notre aviation était au plus mal avec des pertes très importantes d'appareils et même les Anglais nous bombardaient !

Je suis rentré en 1944 sur la région parisienne avant de repartir après l'armistice en Allemagne, où j'ai été démobilisé en novembre 1945.

## Un souvenir marquant de cette période ?

Sans aucune hésitation, l'explosion du camion de munitions américain au centre du village en septembre 1944 ! Toutes les vitrines et toitures du centre-ville ont explosé ce jour-là ! Il a fallu plusieurs mois pour tout rénover, le verre pour les vitres étant notamment très difficile à trouver à cette époque...

J'ai également une anecdote en tête : parmi les premiers américains arrivés en ville après la Libération, 4 étaient dans une jeep et ils se sont arrêtés dans l'un des cafés du centre-ville pour boire un coup. Et peu de temps après, l'un des quatre soldats s'est marié avec la fille du propriétaire du café !

## Qu'avez-vous fait après la Guerre ?

Je suis retourné à Saint-Chéron en 1947 où j'ai intégré l'entreprise familiale de peinture, créée en 1885 par mon grand-père. Je suis resté dans l'entreprise jusqu'à ma retraite en 1981. Entre temps, j'ai également été conseiller municipal pendant 18 ans ainsi que Président de l'Entente Sportive et du Moto-Club de Saint-Chéron, dont je suis encore aujourd'hui le Président d'honneur.

## Comment voyez-vous Saint-Chéron aujourd'hui ?

C'est complètement différent ! Avant la Guerre, le village comptait 1800 habitants contre plus de 5000 aujourd'hui et tout le monde se connaissait... La société a évolué et le village avec, mais je reste attaché à Saint-Chéron car j'y suis né et y ai passé la majeure partie de ma vie.



## Tribune politique

En juin 2016, suite à la réception de la tribune adressée par M. Lever, Mme Jocelyne Guidez, alors Maire de Saint-Chéron, avait demandé à ce dernier de modifier dans son texte les termes suivants :

- ▶ « un simple réseau d'indics inconnus », au motif qu'elle les tenait pour injurieux,
- ▶ « ce que refuse le maire, pour d'autres raisons inavouables », au motif qu'elle les estimait diffamatoires à son égard.

Ces termes avaient été finalement supprimés de la Tribune publiée dans le St-Chéron en Bref n°328 (juillet-août 2016). Suite à cette décision, M. Lever avait déposé un recours.

Par jugement du 5 avril 2018, le Tribunal administratif de Versailles a estimé que ces termes n'excédaient pas le niveau de polémique admissible entre adversaires politiques et a donc enjoint la commune de Saint-Chéron à publier le texte intégral de la tribune du groupe « Saint-Chéron en Avant » dans ce numéro.

## Saint-Chéron en Avant

**Toujours plus d'insécurité et d'impôts pour les Saint-Chéronnais !**

**Sécurité :** La Maire refuse de répondre à la majorité des questions de « *Saint-Chéron, en Avant* », lors du Conseil Municipal et de communiquer, par exemple, les résultats des indicateurs annuels de sécurité pour 2015. Que cachent-ils ?

« *Saint-Chéron, En Avant* » demande plus de transparence et surtout la mise en place du dispositif et panneaux «*Voisins Vigilants*» (participation citoyenne, en liaison immédiate avec la gendarmerie et la police municipale), avec l'implication de tous, et pas seulement un simple réseau d'indics inconnus des citoyens. Pourquoi refuse-t-elle la mise en place de ce dispositif adopté avec succès par la majorité des communes voisines, pour dissuader les incivilités?

**Impôts :** « *Saint-Chéron En Avant* » propose une pause fiscale pour 2016, avec une baisse des impôts communaux (+1% minimum prévu pour Saint-Chéron et +3,5% pour la CCDH par Mme Guidez!) : diminuer les dépenses de la commune, tout en augmentant les services attendus par chacun. En période de crise, il faut faire mieux et plus avec moins, en réalisant, par exemple, les actions non exhaustives suivantes :

- Mettre en œuvre la procédure d'appel d'offres, pour toutes les

grandes dépenses de la commune, ce que refuse la Maire, pour d'autres raisons inavouables. Cette méthode permettrait de faire des économies et de largement compenser la baisse des dotations de l'état à notre commune sur nos dépenses. Ainsi, par exemple, le coût total des dépenses pour la cantine scolaire 990 000€ aurait pu être réduit de plus de 10% environ !

- Privilégier l'implantation et le financement total d'une maison médicale par des investisseurs privés, comme le préconisait « *Saint-Chéron En Avant* » dès 2013. Actuellement, la Maire prévoit de la financer par nos impôts, soit plus de 230 000€ prévus pour ce projet. Dans le même temps, deux médecins de Saint-Chéron quittent la commune ! Où est la logique ?

**Résultats :** Par manque d'anticipation depuis 4 années, la Maire n'a pas mis en œuvre les actions adéquates pour ce projet, alors que soi-disant «il lui tenait à cœur». La maison médicale est maintenant prévue pour 2017, sans le moindre accord avec des professionnels de la santé pour y exercer leurs activités. Et son coût sera intégralement payé par nos impôts !

« *Saint-Chéron En Avant* » :

Contactez : [andre.lever@wanadoo.fr](mailto:andre.lever@wanadoo.fr) ou Tél : 06 73 71 43 73

## CARNET

### Naissances

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :

- Achille WALLET, né le 28/04/2018
- Augustin SCHÜHMANN, né le 04/05/2018
- Colyn NGBANZO MUAYILA, né le 16/05/2018




**Ent. GARANDET Y.**

**Ravalement - Vitrierie**  
**Revêtement Sols et Murs - Peinture Intérieure**

**4 le Pré - 91530 SAINT-CHÉRON**

**01 60 83 17 35**

SIRET 444 734 701 00014



## Saint-Chéron Avenir et Progrès

Le commerce évolue et les grandes surfaces tuent lentement notre commerce de proximité. Nous sommes tous responsables de son avenir.

Sans attendre de solutions « miracle », la mairie de Saint-Chéron a pris les mesures suivantes :

- Afin d'inciter les propriétaires à trouver rapidement de nouveaux locataires commerçants lors d'une cessation d'activités : **instauration d'une taxe sur les locaux commerciaux vides**
- Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : préservation d'un linéaire commercial, afin d'éviter que les commerces de rez-de-chaussée ne se transforment en habitations.

Le Maire rencontrera prochainement la CCI, Chambre de Commerce et d'Industrie, afin d'exploiter toutes les possibilités d'actions dynamisantes pour notre centre-ville.

Avec les travaux de la place Edmond Vian et des abords de la mairie (cet été), nous rendons notre cœur de village plus attractif.

Dans cette dynamique, nous continuons notre collaboration permanente avec nos commerçants.

La liste Saint-Chéron Avenir et Progrès vous souhaite d'agréables vacances familiales et ensoleillées.

## Saint-Chéron en Avant

### Du mauvais usage local de nos impôts .....

Après les travaux réalisés par la Mairie, par exemple place Ed. Vian qui reste à finaliser, le Maire et son équipe n'ont toujours pas, avec les organismes concernés, les études de la vraie déviation de Saint-Chéron dans son budget d'investissements 2018 et se contentent de prévoir de simples travaux d'entretiens courants aux alentours de la Mairie ! Cette déviation devient pourtant de plus en plus nécessaire, vu le nombre de poids lourds qui traverse la ville et avant la réalisation du futur lotissement des champs carrés à proximité de la route de Dourdan qui va accroître le flot de véhicules au centre-ville.

Voici les propositions de « Saint-Chéron En Avant » que le Maire et ses adjoints n'entendent pas :

- **Accroître le nombre de places de stationnement** pour les voitures particulières au centre-ville,
- **Prendre en compte l'intérêt et la nécessité d'une résidence seniors** au centre-ville, pour nos aînés et pour favoriser le rapprochement familial, qui peut intéresser nombre de familles.
- **Rechercher de nouveaux commerces** pour redynamiser le centre-ville qui se vide chaque année, au lieu de créer une nouvelle taxe sur les locaux

vides (dont le Maire ignore leur nombre actuel !), et qui ne réglera pas le problème,

- **Créer, en liaison avec la CCDH**, une pépinière d'entreprises aux abords de la voie ferrée, à la place de l'ancienne blanchisserie, qui a déménagé avec ses emplois, au lieu de réhabiliter cette zone en logements,

- **Déployer sur la commune le réseau de caméras et le réseau efficace Voisins Vigilants** (comme toutes nos communes avoisinantes), car ayant fait ses preuves pour faire baisser les cambriolages **en augmentation de +55% pour 2017 dans notre secteur !**

- **Faire fonctionner l'urbanisme en conformité avec les règles**, pour éviter de payer **145 000€ de frais** en 2017 !

Bref, vous l'avez compris, l'équipe municipale en place, semble à court d'idées et à bout de souffle !

**Rejoignez « Saint-Chéron En Avant »** qui saura mettre en place des projets et des solutions alternatives nécessaires pour notre commune et attendus par les habitants de Saint-Chéron.

**Contact : « Saint-Chéron En Avant »- andre.lever@wanadoo.fr  
Tél : 06 73 71 43 73**

## Solidaires et Citoyens pour St-Chéron

Ce premier semestre aura vu quelques changements au sein de l'équipe administrative de la mairie suite aux départs en retraite. Ils ont entraîné, de fait, une réorganisation des services dans une certaine stabilité.

L'enquête publique sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) a eu lieu avec peu de remarques fondamentales. Les administrations (EDF, EAU, Environnement, Préfecture) ont donné leur accord moyennant quelques corrections. Le tracé de la future déviation doit être maintenu sur le PLU. Même si son financement paraît improbable, ce serait une solution sérieuse pour libérer le centre-ville de toutes les nuisances sonores et polluantes, il ne faut surtout pas l'oublier. Le Projet d'aménagement de la ZAC des Champs Carrés va pouvoir se poursuivre sitôt le PLU voté au conseil municipal cet été.

Nous soutenons l'action de l'association A 10 gratuite qui se démène depuis des années face au lobby Vinci et l'inertie de l'État et la Région. Une motion réitérée a été votée au conseil municipal du 27 mars demandant à l'État d'user de son autorité pour renégocier le contrat de concession ouvrant la voie à la gratuité des tronçons A 10-A 11 sur les territoires péri-urbains sud-français. Nous sommes victimes du transfert du trafic sur le réseau secondaire, et subissons les pollutions du transport routier en plein centre-ville. Cela joue sur la sécurité et l'attractivité du centre-ville et

subissons la désertification du petit commerce qui, un à un, ferme le rideau et est difficilement remplacé.

L'idée de taxer les propriétaires de locaux commerciaux vides sera-t-elle efficace ?

Le budget 2018 n'a rien de particulier. Il augmente de 1%. La ville de St Chéron n'est pas en difficulté. Les dotations de l'État sont en baisse constante depuis des années. Les investissements concernent en général la rénovation ou l'entretien du patrimoine. Par contre le budget 2018 de la CCDH, notre communauté de communes du Dourdannais est plus préoccupant. Face aux difficultés financières prévisibles depuis quelques années, le conseil communautaire à une faible majorité a préféré augmenter de 13% la part de la taxe foncière des contribuables. Peut-être aurait-on pu ponctionner dans les réserves de trésorerie et amoindrir l'augmentation. C'est un choix politique discutable. Les compétences de la CCDH sont de plus en plus nombreuses et les difficultés iront croissantes.

Après un hiver rigoureux et un printemps chaotique, l'équipe Solidaires et Citoyens Pour St Chéron espère que l'été soit clément pour que vous puissiez passer de bonnes vacances estivales.

Claire Asséré



# PRADELEC

**Électricité générale • Interphonie • Serrurerie**  
*Dépannages et interventions rapides*  
 Alarme • Vidéosurveillance • Automatisation • Domotique

M. Jean-Philippe OLIVEIRA SILVA • 2 allée des Acacias • 91530 SAINT-CHÉRON  
 ☎ 01 64 94 03 68 • 06 14 48 65 06 pradelec@gmail.com

*Manque de temps ou de matériel pour des petits travaux à la maison ?  
 Faites appel à M. Eric Drouet !*

- Bricolage et petits travaux d'intérieur : montage et démontage de meubles, pose de parquet, lambris bois ou pvc...
- Espaces verts : taille, tonte, arrosage automatique...
- Maçonnerie paysagère : création de muret ou terrasse, pose de clôture...

## ED ATOUTS SERVICES

3 Le Pré - La Petite Beauce 91530 Saint-Chéron  
 Tél. : 06 38 81 97 69



## Taxi Gomes

Transports toutes distances – Gares – Aéroports – Hôpitaux  
 Tous transports médicaux assis




Tél. : 06 07 44 18 23 – 01 64 95 01 82

## GARAGE CHAMBRUN

### Agent Renault

- Vente de véhicules neufs et d'occasion
- Mécanique toutes marques
- Carrosserie toutes marques
- Dépannage




### Agent Dacia

Véhicules de courtoisie, remise sur franchise : consultez-nous.

3 chemin du Marais – 91530 SAINT-CHÉRON  
 ☎ 01 64 56 62 33 – Fax : 01 64 56 55 58

# ALRAY

SECURITY SYSTEMS

www.alray.fr

Notre Activité

- Alarme Intrusion
- Vidéo Protection
- Contrôle D'Accès
- Détection Incendie
- Motorisation De Portail

Saint Chéron - 01 64 56 65 78 - alray.saintcheron.fr

**OUVERT DIMANCHE 8 JUILLET**  
 CETTE ANNÉE ON NE BASSOIT PAS SUR LES

# SOLDES

-20% -30% -40% -50%

Période des soldes : du 27 juin au 7 août

## MEUBLES SACHET ST-CHÉRON

## S.D. PLOMBERIE



PLOMBIER CHAUFFAGISTE

M. José DE OLIVEIRA  
 10 Rue Aristide Briand  
 91530 ST CHÉRON  
 TÉL. : 01 64 56 34 23 - 06 11 91 28 05

ENTREPRISE GÉNÉRALE  
 TOUT CORPS D'ÉTAT



# CCRF

bâtiment

- CONCEPTION
- CRÉATION
- RÉNOVATION
- FINITION

47 RUE DES MARES  
 91530 ST CHÉRON  
**01 64 56 92 08**  
 ccrfbatiment@orange.fr